

PROPOSITIONS pour PLUS d'EFFICACITÉ

Les propositions sont là pour être réfléchies, discutées, amendées ou rejetées.

1- Rencontres publiques

A – Nombres de rencontres

- Éliminer les rencontres publiques d'octobre et janvier.
- Garder les rencontres huis-clos pour ces mois, mais en virtuel.
- Aucun changement à nos politiques pour faire ceci.
- Le CA se rencontrait moins souvent avant 2018.
- La loi scolaire est respectée.
- Pas possible d'enlever la rencontre de septembre : 166.22 (2)
“The board of regional trustees of a francophone education authority must meet as often as is necessary to transact its business and in any event not less than once in every 3 months.”

Objectifs:

- a) Diminuer la charge administrative de préparation aux rencontres.
- b) Diminuer les coûts de déplacement.
- c) Laisser le temps à l'administration pour accompagner la fin de la rentrée dans les écoles.
- d) Avoir une retraite du CA en septembre.

Proposition : Que le conseil d'administration approuve un calendrier 2025-2026 sans rencontres publiques pour les mois d'octobre et de janvier.

2- Les Comités Conseils et Groupes de Travail

A- CCF. Comité Conseil des Finances

- Les ordres du jour sont rédigés collaborativement entre le ST, la DG, et le membre responsable du CCF
- Éliminer l'obligation des réunions mensuelles.
- Au moins une réunion par trimestre pour respecter nos politiques, en fonction des besoins, et/ou sur la demande de la DG, du ST, ou du CA.

- Afin d'assurer une représentation des valeurs autochtones au sein du conseil et de mettre en action des efforts pour la réussite de la Réconciliation; Ajouter la personne en charge du dossier de l'éducation autochtone et de la Réconciliation au CSF comme membre permanent du CCF .

Proposition : Que le conseil d'administration mandate le CCP à produire une ébauche de politique pour P-309 - Comités-conseils et groupes de travail du conseil d'administration incluant les changements proposés sur la façon de dresser l'ordre du jour, sur la fréquence des rencontres et sur la composition du CCF tel que décrit plus haut

B- CCI. Comité conseil de l'immobilier

- Tous les membres du CA, tous les membres du CE, la personne en charge du dossier de l'immobilier au CSF (poste administratif).
- Pas de membre responsable ou second voté pour ce comité.
- Les immobilisations des sept régions sont le sujet de l'ODJ.
- Les PVs sont indépendants de ceux des huis-clos.
- Les rencontres sont toujours planifiées juste avant les rencontres huis-clos.
- ST anime ces rencontres.

Objectifs:

- Les 7 régions sont représentées par les 7 conseillers présents.
- Meilleur portrait provincial des réalités et besoins immobilier de chaque région.
- Le CA a accès aux personnes qui travaillent pour le bureau de projet.
- Pas besoin d'ajouter une date au calendrier puisque planifié avant le huis-clos.
- Le huis-clos serait moins long puisque ce dossier essentiel aurait été discuté en amont.

Proposition : Que le conseil d'administration mandate le CCP à produire une ébauche de politique pour P-309 - Comités-conseils et groupes de travail du conseil d'administration incluant les changements proposés sur la composition, l'ordre du jour, le format et la fréquence des rencontres du CCI tel que décrit plus haut.

C- CCPS Comité Conseil du Plan Stratégique

Que ce comité conseil soit éliminé et remplacé par un groupe de travail qui collaborera à la création de chaque nouveau plan stratégique en temps voulu. Une demande de formation d'un groupe de travail avec des objectifs précis pourra être faite l'année avant qu'un plan stratégique se termine en suivant les étapes décrites au point 3 de la DA-309.

Objectifs:

- Impliquer le CA dans l'élaboration du nouveau plan stratégique en consultation avec la communauté.
- Mettre en relief que le partage, l'évaluation et l'administration du plan stratégique est une responsabilité administrative.
- Diminuer le nombre de rencontres des membres du CA et de l'administration.

Proposition : Que le conseil d'administration mandate le CCP à produire une ébauche de politique pour P-309 - Comités-conseils et groupes de travail du conseil d'administration incluant l'abolition du CCPS.

D- CCRÉA. Comité conseil pour le rehaussement de l'éducation autochtone

- Composition : Un parent d'élève autochtone par école du CSF, un élève autochtone par école, la direction de l'éducation autochtone et de la réconciliation, la DG du CSF, le membre du CA désigné.
- Le CCRÉA est responsable de soutenir la mise en place de l'entente sur le rehaussement de l'éducation autochtone au sein du CSF.
- Le CCRÉA doit soutenir la création et la mise en place de l'entente qui commencera en 2027.
- Le CCRÉA doit encourager la participation active des parents autochtones au comités école de rehaussement de l'éducation autochtone.
- Le CCRÉA doit s'assurer de la consultation des parents d'enfants autochtones pour le vote sur l'utilisation des fonds ciblés autochtones.

- Un comité indépendant qui ne répond pas du CA, Le Indigenous Education Council (IEC) a été mis en place par Mme. Antoine. Ce groupe est désormais responsable de guider le conseil dans ses décisions concernant, mais pas limité à, l'éducation autochtone, la décolonisation de nos procédures, la réconciliation, le plan stratégique, etc.
- Le membre responsable du CA au CCRÉA est aussi invité à être observateur lors des rencontres du IEC.

Responsabilité: Améliorer et rehausser le succès des élèves autochtones du CSF. S'assurer de la participation des parents autochtones au processus d'allocation des fonds ciblés pour l'éducation autochtone. S'assurer que tous les élèves autochtones bénéficient des initiatives et des services auxquels ils ont droit. Le CCRÉA est consulté durant l'exercice d'élaboration du plan stratégique et pour l'élaboration de la planification financière pluriannuelle.

Format des rencontres: La Direction de l'éducation autochtone et de la réconciliation est en charge des invitations aux rencontres, de dresser les ordres du jour et de la prise de notes. La fréquence des rencontres est au moins deux fois par an. Le comité utilise le vote pour avancer dans ses décisions.

Proposition : Que le conseil d'administration mandate le CCP à produire une ébauche de politique pour P-309 - Comités-conseils et groupes de travail du conseil d'administration incluant les changements proposés sur la composition, les responsabilités et le format des rencontres du CCRÉA tel que décrit plus haut.